mais il y avait trois mois qu'il passait là la journée. Chez Mme De Raedt, comme chez Mme Macquet, l'épicerie-mercerie du bourg, on attendit en vain mardi soir Mme Leplat et son père qui avaient formellement promis de revenir....

Chez Mme Macquet où Mme Leplat venait souvent manger depuis un an avant de se rendre au cimetière tout proche, on ne peut non plus croire que la pauvre mère soit une folle.

Il n'en reste pas moins que des médecins aliénistes dont on ne peut incriminer le jugement ont arrêté sur Mme Leplat un diagnostic dont le geste qu'elle a accompli mardi soir ne semble pas diminuer la portée ni amoindrir la valeur.

Mme Leplat a regagné la prison

Comme nous l'avions annoncé hier, Mme Leplat avait été conduite à l'hôpital Saint-Sauveur afin d'y recevoir les soins que la luxation du bras nécessitait.

Son séjour dans l'établissement hospitalier n'aura pas été bien long, car elle a regagné peu après l'infirmerie de la maison d'arrêt.

Elle reçut à l'hôpital les soins qui ne pouvaient lui être donnés à la prison, et depuis elle ne se plaint plus et semble moins surexcitée.

Elle va être transférée dans une prison parisienne et examinée par des aliénistes

On ne pense pas que M. Glorian, juge d'instruction, l'interrogera sous peu, mais il est possible qu'une confrontation ait lieu entre Mme Leplat et sa victime, dès le rétablissement du docteur Raviart.

L'enquête sur cette malheureuse affaire n'est pas près d'être terminée. M. Glorian fera examiner l'inculpée par des médecins aliénistes parisiens et pour cela Mme Leplat sera transférée dans une prison de la capitale.

Le père de Mme Leplat, d'Hem, s'est présenté jeudi au Parquet d'Amiens

Nous avons relaté que Mme Leplat s'était présentée dans le cabinet de M. le docteur Raviart, à la clinique d'Esquermes, accompagnée de son père, M. Coudert.

Le pauvre homme n'était au courant de rien. En quittant Hem, sa fille lui avait dit seulement qu'elle allait voir le procureur de la République.

Elle s'était, en effet, présentée avec son père au Palais de Justice, afin, disait-elle, de voir si le Parquet avait donné suite à la plainte déposée en son nom, il y a trois mois, par Me Zévaès, du barreau de Paris. Mais M. Bornay, procureur de la République, était absent. Mme Leplat avait fait demi-tour sans insister davantage et son père, qui l'avait attendue patiemment au rez-de-chaussée, ne lui demanda pas ce qu'elle était venue faire en ces lieux. Le bon vieux la suivit docilement, si bien qu'en pénétrant, à 18 h. 30, dans le cabinet du docteur Raviart, M. Coudert croyait tout bonnement entrer chez le procureur de la République.

Aussi, quand il vit sa fille braquer un revolver menaçant, puis faire feu sur celui qu'il prenait pour M. Bornay, « Qu'as-tu fait ? Qu'as-tu fait ? » murmura seulement le vieillard affolé, qui s'enfuit sans regarder derrière lui.

Depuis, la police n'était pas arrivée à le rejoindre, après des investigations à Lille et à Hem.

Or, M. Coudert, après avoir quitté précipitamment la clinique d'Esquermes, s'était dirigé vers la gare et, par le premier train, avait gagné Amiens, où il s'était réfugié chez une autre de ses filles qui habite cette ville.

Après la lecture des journaux régionaux qui relataient les recherches que la police faisait pour le retrouver, le vieillard se présenta au Parquet d'Amiens, où il fit connaître son adresse actuelle.

Une lettre de M. Coudert à M. Bornay, procureur de la République à Lille

Dans son courrier de vendredi matin, M. Bornay, procureur de la République, à Lille, a trouvé une lettre de M. Coudert. Ce dernier lui fait connaître l'endroit où il s'est réfugié et l'avise, très respectueusement, qu'il se tient à la disposition du Parquet de Lille pour tous renseignements relatifs à l'attentat dont sa fille s'est rendue coupable.

Il reste donc à rechercher le troisième personnage qui accompagnait la criminelle et son père. L'on se souvient, en effet, qu'un individu les avait accompagnés jusqu'au seuil de la porte seulement, en encourageant Mme Leplat à ne pas avoir peur, et s'était ensuite éclipsé.

L'état du général Berthelot

Paris, 9 janvier. — Le général Henri Berthelot qui a dû subir une amputation de la jambe, a passé une nuit calme.

Le bulletin suivant a été communiqué ce matin, à la clinique de la rue Violet, où le général a été transporté : « Température 37°3, état satisfaisant au point de vue chirurgical; double foyer pulmonaire stationnaire. Etat sérieux : pronostic toujours réservé.

« Signé : Lavenant, docteur Raphaël. »

Le malade était déjà fortement grippé lorsqu'il entra à la clinique. Il toussait beaucoup et sa température dépassait quotidiennement 40°. L'amputation fut de ce fait retardée autant qu'il fut possible. Le double foyer pneumonique s'est un peu amélioré depuis quelques jours. La température est moindre que ces jours derniers, où elle atteignait 38°5 le matin au réveil.

L'état du malade reste toujours très critique, mais la robuste constitution du général qui est âgé de soixante-neuf ans, laisse bien des espoirs.

— On annonce le décès, à Albi, à l'âge de 80 ans, de M. Auguste de Berne-Bellecarde, ancien député et ancien maire d'Albi.

MM. Daniel-Vincent et Charmeil ont été entendus hier par la Commission d'enquête

Paris, 9 janvier. — La Commission d'enquête, réunie ce matin, a poursuivi ses travaux. D'après les renseignements donnés par les commissaires à leur sortie du Palais-Bourbon, les choses se seraient passées ainsi :

Au début, la Commission a été informée des dernières découvertes faites par sa sous-commission à la banque Oustric. Celle-ci a trouvé un compte au nom d'un fonctionnaire au service du mouvement des fonds au ministère des Finances.

D'autre part, elle aurait constaté que parmi les employés de la banque Oustric, figurait le gendre de M. Jean Durand, sénateur, ancien ministre de l'Intérieur. Un commissaire assurait que celui-ci était également propriétaire de l' « Echo du Sol », qu'un bon de caisse de 80.000 francs avait rétribué.

La Commission a repris ensuite la discussion engagée la veille, sur le communiqué de M. Germain-Martin, ministre des Finances, relativement aux interventions parlementaires en faveur de l'introduction sur le marché de certaines valeurs étrangères.

Plusieurs commissaires proposèrent d'élaborer le texte d'une réponse, adressée à la Presse, au communiqué ministériel, mais certaines objections ont été faites qu'il n'était pas opportun d'engager une polémique avec le ministre.

L'audition de M. Daniel-Vincent

Puis M. Daniel-Vincent, ancien ministre du Commerce, fut entendu. Il déclara que c'est seulement le 19 juin 1926 qu'il avait connu le dossier de la demande d'introduction de la « Snia Viscosa ». Il s'agissait de déterminer l'intérêt qui pourrait résulter pour le pays de la réalisation d'une entente franco-italienne des industries de la soie artificielle.

C'est à ce point de vue que se sont placés les services en cause et c'est pourquoi des engagements en vue de la réalisation de cette entente avaient été soumis par la banque Oustric et que les services intéressés ont donné, en partie du moins, leur approbation.

« Ai-je bien fait ? a ajouté M. Daniel-Vincent. Je persiste à le croire, car, si j'avais refusé, j'ai le sentiment qu'on se serait passé de moi. »

M. Daniel-Vincent ajouta que la décision du ministère des Finances relative à la cotation de la « Snia Viscosa » n'avait pas été portée officiellement à sa connaissance et qu'il ne l'apprit que longtemps après. Il a rappelé que M. Serruys, dans sa déposition, avait indiqué que le rapport du ministère du Commerce constituait une fin de non-recevoir. M. Daniel-Vincent s'est refusé à prendre avantage de cette déclaration, en alléguant que ce rapport permettait une tentative d'ouverture de négociations, à condition que toutes les précautions fussent prises et que tous les renseignements fussent donnés. Il s'est étonné que le directeur du mouvement des fonds n'insistât pas pour savoir si les renseignements avaient été fournis.

M. Marin lui demandant pourquoi il existait des cloisons étanches entre les départements ministériels, M. Daniel-Vincent répondit : « Cette question me dépasse singulièrement. »

Le sénateur du Nord a affirmé que M. Raoul Péret ne l'avait jamais entretenu de la « Snia Viscosa. »

Interrogé sur les réserves formelles du rapport Bonnefon-Craponne et sur les circonstances qui empêchèrent ses services d'en tenir compte, M. Daniel-Vincent a répondu qu'il avait bien connu ce rapport, mais l'avait estimé moins défavorable qu'il est apparu par la suite. Avant eu par la suite de meilleurs renseignements, j'ai pris mes responsabilités, dit-il, j'ai cru devoir envoyer un rapport objectif tenant compte de tous les renseignements recueillis.

La déposition de M. Charmeil

M. Charmeil, directeur au ministère du Commerce a été ensuite entendu.

Il a commencé par lire un long mémoire que le président interrompit en lui faisant remarquer qu'il était préférable de répondre spontanément aux questions orales qu'on allait lui poser. La plupart de celles-ci se ramènent à une seule : « Comment se fait-il qu'ayant connu le rapport nettement défavorable de M. Bonnefon-Craponne, les services que vous dirigez au ministère du Commerce n'aient pas été impressionnés par les arguments invoqués et qu'ils aient pu cependant émettre un avis différent ? »

M. Charmeil répond que, selon lui, le rapport en question était moins défavorable qu'on ne le pensait. Il a ajouté que si on relisait attentivement ce rapport et celui de M. Serruys on s'apercevrait qu'à côté de certaines objections, il ressortait que la Snia Viscosa apparaissait comme une société puissante, au capital d'un milliard de lires, dont les bénéfices réalisés étaient très élevés à l'époque. Aussi ne fut-il pas frappé par les réserves formulées par l'attaché commercial à Rome.

Répondant à des questions posées, notamment, par M. Mandel, M. Charmeil a affirmé à plusieurs reprises n'avoir jamais vu M. Oustric.

Un communiqué du ministère de l'Agriculture

Paris, 9 janvier. — Le ministère de l'Agriculture communique une note à propos d'une information de certains journaux annonçant que la Commission d'enquête avait découvert que M. Victor Boret et M. Raoul Péret avaient fait des démarches au ministère des Finances en faveur de la banque Ultra Marino.

Cette note déclare qu'il s'agissait d'une démarche en vue de maintenir un homme honnête et bon Français qui vaillamment et malgré son âge a fait son devoir pendant la guerre, à la tête d'un comité où sa présence paraissait plus indiquée que celle de ses concurrents éventuels.

UNE ENCYCLIQUE sur le mariage chrétien

L'encyclique sur le mariage chrétien a paru jeudi soir. Ce très long document occupe cinquante-sept pages des *acta apostolicæ sedis*.

Dans cette encyclique, le Pape dit d'abord l'importance pour les époux chrétiens de connaître la vraie doctrine sur le mariage, mais il constate aussitôt l'ignorance presque universelle qui existe à ce sujet et les désordres moraux qui, en même temps, se multiplient.

Une campagne acharnée

Le Pape étudie les bienfaits du mariage chrétien, qu'il ramène à trois points : les enfants, la foi conjugale, le sacrement. Le Pape constate ensuite la campagne acharnée menée contre cette institution par la plume, la parole, les romans, les nouvelles, le théâtre, le cinéma, voire même la radiophonie. Il ajoute que par les mêmes moyens on exalte ou, au moins, innocente le divorce et les pires désordres moraux.

Le Pape s'étend ensuite longuement sur les nouvelles théories audacieuses, en particulier le mariage temporaire, le mariage à l'essai et le mariage dit amical, dont il souligne les conséquences néfastes.

Avec la même force, le Pape répudie les thèses qui voudraient innocenter ceux qui se livrent à des manœuvres criminelles.

La foi conjugale

Au sujet des erreurs touchant la foi conjugale, le Pape relève les tendances qui se manifestent, préconisant l'émancipation totale de la femme au détriment de la vie conjugale, sans méconnaître qu'il appartient aux pouvoirs publics d'adapter le statut légal de la femme mariée aux conditions sociales et économiques.

Enfin, à propos du sacrement, le Pape réfute les arguments allégués pour justifier le divorce dont il montre les conséquences désastreuses pour la société. Il expose ensuite les remèdes aux erreurs et aux déviations qu'il vient de dénoncer : la piété, la sincérité religieuse et la pratique des sacrements.

Puis, reconnaissant toutefois que le poids des soucis familiaux et la pénurie des biens temporels peuvent créer un péril pour l'honnêteté du mariage, le Pape rappelle les recommandations de Léon XIII sur les questions ouvrières. Il recommande que la société prenne les dispositions sociales nécessaires pour que tout père de famille puisse gagner de quoi subvenir à ses besoins et subvenir aussi décemment à ceux de sa femme et de ses enfants.

Les devoirs des riches et ceux de l'Etat

Le Pape parle des devoirs de charité qui incombent aux riches à l'égard des familles indigentes et des obligations qui incombent à l'Etat quand l'assistance privée ne suffit pas. Il montre les répercussions que ne peuvent pas manquer d'avoir sur la moralité, la crise des logements, le chômage, la vie chère, le travail de la femme hors de son foyer, etc...

Le Pape indique enfin que les devoirs de l'Etat ne sont pas seulement limités à la sphère des intérêts matériels. Il importe qu'il conjugue ses efforts avec ceux de l'Eglise pour défendre la moralité, l'expérience attestant que la souveraineté de l'Eglise et la souveraineté de l'Etat s'unissent efficacement pour le bien de la société. Le Pape rappelle à ce propos le concordat entre l'Italie et le Saint-Siège, qui reconnaît comme unique mariage aux effets civils pour les catholiques le mariage religieux.

Le Pape termine son encyclique en exprimant le désir que, par les soins des évêques, ses enseignements soient largement répandus parmi les fidèles.

L'encyclique est datée du 31 décembre 1930.

Après les funérailles du maréchal Joffre

Paris, 9 janvier. — M. Jean-Maurice Abun a déposé une proposition de loi stipulant à son article 1er que « le maréchal Joffre a bien mérité de la patrie » et à son article 2 que « ce texte sera gravé, pour demeurer permanent, dans toutes les mairies et dans toutes les écoles de la République ».

M. Adam indique dans son exposé des motifs qu'un semblable témoignage de reconnaissance, identique à celui qui a été exprimé par la loi du 19 novembre 1918 aux armées, au gouvernement de la République, au président Clemenceau et au maréchal Foch « ne peut pas ne pas être rendu au vainqueur de la Marne ».

Durant la journée de jeudi de nombreuses cérémonies eurent lieu, aussi bien à l'étranger qu'en France, à la mémoire du maréchal Joffre.

Celles qui se sont déroulées à Verdun, à Sofia, à Varsovie, à Rome et à Smyrne furent particulièrement émouvantes.

La Tchécoslovaquie accepte le règlement des rentes en francs-or

Nous croyons savoir que le gouvernement tchécoslovaque a décidé d'adhérer aux stipulations françaises relatives au règlement des rentes or d'avant guerre.

Le retour des corps des victimes de l'accident du Chenaillet

Les corps des six victimes de l'avalanche du Chenaillet ont quitté hier la chapelle Saint-Roch de Mont-Genèvre où des parents et des habitants de la commune les avaient veillés pendant toute la nuit.

Il fut très difficile de trouver des artisans qui pussent faire à la hâte six cercueils; aussi les corps ne purent être dirigés sur Briançon qu'hier matin.

A midi quinze, le train les emmenait ainsi que leurs familles vers Paris. Les corps de M. Théodore Wibaux et de ses deux enfants André et Raymond seront ensuite transportés à Roubaix où ils arriveront dimanche. Aussitôt leur arrivée, ils seront conduits à l'église Saint-Sépulcre où sera dressée une chapelle provisoire.

Comme nous l'annoncions hier, les funérailles auront lieu à Saint-Sépulcre, lundi, à 10 h. 30. Les corps seront ensuite conduits au cimetière de Roubaix pour y être inhumés dans le caveau de famille.

M. de Fels demande que la Sarre devienne le siège de la S. D. N.

Paris, 9 janvier. — L'Académie diplomatique internationale a entendu une communication de M. le comte de Fels sur le territoire de la Sarre dans l'organisation de la paix européenne.

L'orateur a exposé que la S.D.N. a sa place marquée sur le territoire de la Sarre ; cela répond à l'intérêt de l'Allemagne, à l'intérêt de la France, à l'intérêt des Sarrois et à celui de la S.D.N.

Sur 770.000 Sarrois, il y en a 150.000 d'origine française. Conformément au traité de Versailles, il suffit pour perpétuer la souveraineté de la S.D.N. dans la Sarre qu'un seul district ou une seule commune se prononce pour le *statu-quo* et offrir ainsi son territoire comme siège de la S.D.N. Le territoire de la Sarre aura servi comme trait d'union entre deux nations qu'un fleuve de sang avait séparées et on ne violerait pas ce territoire placé sous la garantie du monde presque tout entier, comme on froissait jadis les traitant de chiffons de papier les protocoles de l'ancienne diplomatie. L'Académie diplomatique discutera cette question dans une prochaine séance.

LE PRIX DU SUCRE

Paris, 9 janvier. — M. Victor Boret, ministre de l'Agriculture, a reçu M. Marcel Lehmann, secrétaire général de la Confédération générale pour la défense du consommateur, qui était venu pour l'entretenir de l'émotion causée dans le public par l'annonce d'un prochain relèvement du prix du sucre devant résulter de l'augmentation projetée du droit de douane. M. Victor Boret a déclaré à M. Lehmann qu'il était dans l'obligation de demander au Parlement le vote de ce projet, en raison de la situation très précaire des planteurs de betteraves. Par contre, il a assuré qu'en même temps qu'il solliciterait le vote de ce projet, il annoncerait une série de mesures destinées à combattre la vie chère, mesures qu'il proposera en plein accord avec la confédération.

Cherry Rocher
LIQUEUR DE CERISES

Un joueur de rugby est inculpé d'homicide involontaire

Bordeaux, 9 janvier. — Le procès Taillantou-Pradié a attiré hier au tribunal correctionnel de Bordeaux la foule des grands jours.

On se souvient que le joueur agenais Pradié fut mortellement blessé au cours d'un match de rugby avec l'équipe paloise, et que Taillantou, joueur de cette dernière équipe, fut accusé, selon une brutale expression, d'avoir « cassé les reins » de Pradié.

Mme Pradié, mère du mort, la toque voilée de crêpe, ne prononce que quelques mots à peine perceptibles, puis se retire.

De nouveaux témoins sont appelés. Le premier laisse entendre qu'il n'y avait pas bien pour Taillantou de « plaquer » Pradié.

— En tout cas, conclut-il, le plaquage a duré bien longtemps.

Le docteur Lande développe ensuite les conclusions de son rapport :

— Il s'agit, dit-il en terminant, d'une subluxation de la colonne vertébrale. Résulte-t-elle d'une violence ou d'une chute? J'avoue ne pouvoir répondre à cette question. De même que je ne puis dire si Taillantou a « cravaté » Pradié.

Un autre témoin déclare qu'il a vu Taillantou porter la main au cou de Pradié.

M. Durand indique, suivant le terme sportif, que Pradié a été « remonté » par Taillantou.

Un nouveau témoin dit avoir entendu Pradié s'écrier :

— Je sens qu'il m'a cassé les reins.

Par contre, l'arbitre, M. Pierre Leyte, dit qu'il s'agit d'un plaquage dur, mais normal. L'arbitre de touche, M. Jasmin, dépose à peu près dans le même sens.

— J'ai vu, dit le huitième témoin, Taillantou exercer des pressions sur le cou de Pradié, après le plaquage.

La salle est houleuse. L'audition des témoins se poursuit. Il semble que la majorité soit partisane de la thèse du plaquage normal.

A 17 heures, le substitut Laurens prononce un réquisitoire ferme, mais modéré.

Le jugement sera rendu le 22 janvier.

DERNIÈRE HEURE

Les victimes du col des Frettes

Chambéry, 9 janvier. — On a ramené, ce soir, à Chambéry, les corps des deux autres skieurs, MM. Zicher et Hamel qui avaient été ensevelis, samedi dernier, au col des Frettes. Les corps des quatre autres victimes de l'avalanche partiront probablement, ce soir, pour Paris.

L'arrestation d'une bande de malfaiteurs à Paris

Paris, 9 janvier. — Depuis environ dix-huit mois, de nombreuses villas de la grande banlieue parisienne, étaient cambriolées, les recherches effectuées par la 1re brigade mobile permirent d'établir que l'on se trouvait en présence d'une ou de plusieurs bandes organisées.

Le nommé Raymond Vande, 29 ans, fut arrêté dernièrement. Il reconnut être l'auteur de trois cambriolages commis le 11 novembre 1930 et de quatre autres cambriolages commis deux jours plus tard en compagnie de Louis Salaun, 28 ans, également arrêté et du nommé Robert Ripolin, 32 ans, plusieurs fois condamné.

Vande a également reconnu être l'auteur de plusieurs cambriolages commis en novembre 1930 à Juziers (Seine-et-Oise), en compagnie des nommés Roland Morello, né en 1908 dans la Haute-Savoie, et de Brigout, né en 1901 à Ruines (Cantal). Ces individus viennent d'être arrêtés.

Brigout qui était recherché depuis longtemps a reconnu, au cours de son interrogatoire, avoir attaqué, ligoté et dévalisé deux garçons-livreurs à Rueil et à Clichy. Il a avoué également avoir commis, en compagnie des nommés André Lecat et Marcel Legall, actuellement détenus à la Santé, plusieurs cambriolages et plusieurs vols d'automobiles dans Paris.

Il a reconnu aussi être l'auteur, avec Lecat et Legall, de l'agression à main armée et du cambriolage d'un magasin du boulevard Sébastopol. Legall et Lecat ont été à leur tour arrêtés.

La plupart des produits des vols étaient écoulés par une receleuse, Céleste Mancini, demeurant à Montrouge qui a été également arrêtée.

UN GRAVE ACCIDENT MARQUE LES SIX JOURS MOTOCYCLISTES PARIS-BREST

Le Mans, 9 janvier. — Les six jours d'hiver des motocyclettes sur le parcours Paris-Brest et retour ont été marqués par un accident près de Loiron (Mayenne). Sept concurrents sont entrés en collision. L'un d'eux, Robert Lhuissier, 25 ans, habitant Chéby, rue de Réservoirs, a été transporté à l'hôpital de Laval avec une fracture du crâne.

LA CRISE MINIÈRE AU PAYS DE GALLES

Londres, 9 janvier. — Les négociations entre les représentants des mineurs et des propriétaires de charbonnages, au sujet de la crise minière de la Galles du Sud, ont échoué.

— On mande du Caire qu'un décret du ministre de l'Education interdit aux étudiants ou aux autres Egyptiens envoyés en mission en Angleterre ou dans des pays européens, d'épouser des femmes étrangères.

Dernières Nouvelles Régionales

Deux enfants renversés par une camionnette à Lallaing

Vendredi, Marie Gendin, 6 ans, sortant de l'école et son frère Gustave, 14 ans et demi, qui l'accompagnait, ont été renversés, rue Pasteur, par une camionnette appartenant à M. Jean Brame, négociant à Lannoy. Ce dernier a relevé les enfants et les a conduits chez un docteur, qui a reconnu à Gustave une fracture de la clavicule nécessitant un repos de deux mois.

Chute grave d'un électricien à Vraulx-Vaucourt

M. Jean Bart-Maur, électricien, 32 ans, demeurant à Vaulx-Vraucourt, était monté sur un poteau dans la commune, lorsque celui-ci se renversa, entraînant avec lui l'ouvrier. Le docteur constata qu'il avait plusieurs côtes brisées et une fracture du bassin. M. Bart a été transporté à l'hôpital Saint-Jean, à Arras, dans un état très grave.

Renseignements commerciaux

COTONS

LIVERPOOL, 9 janvier.

Ventes : 6.000, importations : 16.000 : Américains, 16.000 : Brésiliens, Indes : 0, Egypte et autres : 0.

NEW ORLEANS, 9 janvier.

Cotons Middling Upland. — Disponible, 10.25; — Nouveau contrat : à terme : Sur place : pour janvier, 10.04-05; mars, 10.23-24; mai, 10.43-45; juillet, 10.59-70; octobre, 10.75; décembre, 10.91.

NEW-YORK, 9 janvier.

CLOTURE. — Cotons Middling Upland. — Disponible, 10.25; — Nouveau contrat : à terme : Sur place, 10.03; février, 10.12; mars, 10.22-23; avril, 10.28; mai, 10.30; juin, 10.35; juillet, 10.37; août, 10.32; septembre, 10.30; octobre, 10.27; novembre, 10.24; décembre, 10.22.

Ancien contrat : sur place, 10.22.

Recettes. — Aux ports de l'Atlantique, 3.000; aux ports du Golfe, 18.000; aux ports du Pacifique, 1.000; dans les villes de l'intérieur, 7.000.

Exportations. — Pour la Grande-Bretagne, 1.000; France et Continent, 2.000; pour le Japon, 1.000.

Marché des changes à l'étranger

Londres : Sur Paris, 124.75; Bruxelles, 34.08; Espagne, 42.05; Prêt à court terme, 1 1/2.

New-York : Sur Paris, 392.5/8; Londres, 4.85 1/8; Cdb. transf., 485.68; sur Bruxelles, 13.94 5/8.

SUCRES. — Cuba, première livraison, 0.00; — A terme : Sur place, 125.00; mars, 132.00; mai, 133.00; juillet, 147.00; septembre, 151.00; octobre, 158.00; décembre, 161.00; janvier 1932, 162.00. — Ventes, 28.000 tonnes.

Deux avions militaires polonais atterrissent en Allemagne

Berlin, 9 janvier. — On mande d'Oppeln que deux avions militaires ont atterri ce matin près de cette ville. Le mauvais temps aurait contraint les aviateurs polonais à se poser sur le territoire allemand. Un troisième avion qui aurait également survolé le territoire allemand serait reparti dans la direction de la Pologne. Dans les milieux politiques berlinois on déclare attacher une certaine importance à cet incident. On estime qu'il aurait d'autant plus dû être évité que l'on savait en Pologne que le chancelier et sa suite se rendaient aujourd'hui à Oppeln. On fait, en outre remarquer à Berlin qu'Oppeln se trouve à 60 kilomètres de la frontière.

UNE MENACE DE LOCK-OUT DANS LES FILATURES DE COTON DE MANCHESTER

Londres, 9 janvier. — Au cours d'une réunion qui s'est tenue aujourd'hui à Manchester, le Comité central de l'Association des fabricants et filateurs de coton a voté à l'unanimité une résolution recommandant à ses membres de fermer leurs usines à partir du samedi 17 janvier si le différend relatif à l'augmentation du nombre de métiers dirigés par chaque ouvrier n'est pas réglée avant cette date. Cette mesure affecterait 200.000 ouvriers.

LES PAIEMENTS EN OR DES EMPRUNTS FRANÇAIS DE GUERRE

Paris, 9 janvier. — M. Briand a reçu lord Tyrrell, ambassadeur de Grande-Bretagne. L'entretien a roulé sur la question des emprunts français de guerre.

On sait que, dans une note récente, la Grande-Bretagne a insisté pour le paiement en or des emprunts français souscrits par les Britanniques pendant la guerre.

Il ne semble pas que la France puisse se départir de son attitude et établir un privilège au profit des porteurs anglais au détriment des porteurs français.

LA RÉCEPTION A L'ACADÉMIE DU MARÉCHAL PÉTAIN EST FIXÉE AU 22 JANVIER

Paris, 9 janvier. — La Commission de lecture de l'Académie française, qui devait prendre connaissance du discours de réception du maréchal Pétain et de la réponse de M. Paul-Valéry, a été ajournée à jeudi prochain. Aussi l'Académie a-t-elle fixé au 22 janvier, la date de réception du maréchal Pétain, qui devait avoir lieu, on le sait, le 15 janvier.

La désaffectation de la maison d'arrêt de Lille sera effective le mois prochain

La question de la réalisation du transfert des détenus (condamnés ou inculpés) de la maison d'arrêt de Lille à la prison cellulaire de Loos a fait l'objet de la réunion de la commission de surveillance de la prison cellulaire de Loos, qui s'est tenue, à la Préfecture, jeudi matin.

En ce qui concerne le nombre, un nouveau quartier d'une partie de la maison centrale de Loos, des précisions ont été fournies.

Les constructions ont été très nécessitées par un immeuble départemental possédant un nombre suffisant de cellules pour abriter les détenus de la maison d'arrêt de Lille.

La place qui a été aménagée et le nombre des cellules mises en état permettra d'abriter environ quatre cents prisonniers, dont deux tiers d'hommes à peu près.

Au début de février, il y a tout lieu de croire que le transfert sera chose faite.

L'immeuble de la maison d'arrêt deviendra donc libre, on n'y conservera qu'un local relativement restreint, servant d'annexe aux prévenus amenés de Loos à Lille, pour les besoins de l'instruction.

La neige

La neige a fait hier dans la région une très légère apparition. Il était temps. Nos imaginations oublieuses auraient tôt fait de déparer nos intérieurs — qui n'en sont pas, — de leur joli vêtement.

Avec plaisir, mais aussi avec inquiétude, nous avons revu ses blanches flocons, descendre mollement sur nos toits. Les saccades, les tourbillonnent dans l'air gris, au gré du vent, et doucement, tout doucement, posaient sur nos parapluies leurs cristaux fondus et scintillants.

Mais le froid n'était pas encore assez vif pour que la neige recouvre d'un épais manteau nos rues et nos champs. Bientôt elle fondait et le soir on n'en trouvait plus trace.

VOUS N'AIREZ PLUS FROID si vous avez des SALAMANDRE. — DUPUIS, 28, rue Saint-Georges, Roubaix. 277001

LES SOUHAITS DES PRÊTRES D'ARRAS A LEUR ÉVÊQUE

Les prêtres de la ville d'Arras et des environs, avant d'échanger les vœux traditionnels, ont envoyé à S. Gr. Mgr Dutoit une lettre lui offrant leurs vœux, le témoignage de leur vénération et de leur docilité à ses enseignements et la joie qu'ils auront à travailler sous ses ordres.

L'évêque a répondu en les remerciant et en rappelant à leurs prières l'âme de son prédécesseur, Mgr Julien.

FEUILLETON du «JOURNAL de ROUBAIX» du 10 janvier 1931 — No 13.

Petite Comtesse

PAR MAX DU VEUZIT

» Si on pouvait remplir toute cette peau ratatinée, arrondir tous ces angles, rassurer ce regard apeuré, assouplir ces cheveux rétifs, habiller ce corps débile, peut-être la pauvre petite serait-elle aussi bien que n'importe qui. »

Ah, dame, Savitri ne la trouvait pas jolie. Evidemment non! Mais enfin, il se rendait compte... elle pourrait plaire aussi, plus tard, la triste orpheline; ça demanderait du temps, mais ce n'était pas impossible !

Et ses petits yeux brillèrent de malice. Il se frotta les mains.

— Allez vous-en, répéta-t-il, en donnant une bourrade à Philippe. Plus tard, vous verrez... il y aura du nouveau auquel vous êtes loin de vous attendre !

Le comte et sa mère le crurent devenu fou. Ils haussèrent les épaules, ne cherchant même pas à comprendre le sens de son exubérance.

Quant à lui, prudemment, il préféra ne pas s'expliquer davantage.

X

Une heure passa pendant laquelle la vieille nourrice servit un repas froid que les divers personnages de cette petite comédie prirent avec plaisir.

— Les émotions creusent, avait dit Maître Granier en se mettant à table, et tous, sauf le comte d'Armons dont le front restait à l'orage, parurent de son avis.

Seule, Myette n'avait pas paru à table.

Martine l'avait conduite dans sa propre chambre.

— Tenez, déshabillez-vous, conseilla-t-elle à la jeune fille. Je viendrai vous chercher plus tard. Pour le moment, il serait bon que vous essayiez de dormir un peu. Nous voyagerons cette nuit et il ne faut pas que vous soyez fatiguée.

Ces recommandations faites, la vieille femme se retira, enfermant à clef, derrière elle, la nouvelle mariée.

— Oui, qu'elle dorme et qu'on n'entende plus parler d'elle, murmura la vieille femme avec une sourde hostilité. Pour le moment, c'est ce qu'elle a de mieux à faire : ce pauvre monsieur Philippe l'a assez vue aujourd'hui.

Et, sans plus s'attendrir sur l'orpheline, la nourrice était allée s'occuper du repas de ses hôtes.

Dans la chambre, Myette demeura un long moment immobile.

Toutes les scènes de la nuit et de la matinée se déroulaient de nouveau dans son cerveau enfiévré.

Le décrochage religieux avec ses chants, ses prières et surtout le petit sermon de l'officiant, l'avait principalement troublée.

A diverses reprises, elle murmura comme malgré elle :

— Mariée! Je suis mariée!... Mon mariage a été béni devant Dieu !

Pauvre être débile, sans volonté, comme sans force de résistance, elle paraissait avoir du mal à comprendre la marche des événements durant ces dernières heures.

Elle répéta :

— Mariée ! Je suis mariée !

Puis ces commentaires qui s'imposaient à sa raison :

— Il le fallait, évidemment ! Madame Darteuil n'a plus de droits sur moi... Mais, lui?... le comte d'Armons ? Je suis toujours enchaînée !... Oh, le singulier mariage ! Le terrible mari !

Alors, un long frémissement la secouait au souvenir de la colère de Philippe.

— Ça! c'est ça! bégayait-elle avec horreur.

Et ces trois mots semblaient le poignarder, car chaque fois qu'ils revenaient machinalement sur ses lèvres, un sursaut de tout son être soulignait en elle l'atroce rappel du dégoût de Philippe d'Armons.

Assise sur une chaise basse, au pied du lit, la tête appuyée sur le bois brillant de la couche, l'orpheline demeura plongée dans sa méditation sans souci du temps qui s'écoulait.

Quand la vieille comtesse, inquiète de ne point la voir, ni de l'entendre, entr'ouvrit la porte de la chambre, elle trouva la nouvelle mariée toujours vêtue de ses atours blancs, les yeux fixes, inconsciente de l'heure et du lieu.

— Il faudrait la faire changer de robe, dit-elle à Martine.

— Comment, elle est restée habillée! s'écria la servante avec humeur. Je lui avais, cependant, recommandé de mettre son autre costume.

— Il serait peut-être bon, aussi, de lui donner à manger, intervint doucement maître Savitri.

» Nous nous sommes restaurés, nous autres, mais cette enfant doit également avoir faim.

— Oh! je crois qu'elle a l'habitude des repas irréguliers ! Elle a dû plus d'une fois se serrer la ceinture.

— J'espère bien que la malheureuse ne connaîtra plus jamais de pareils traitements! se récria le tuteur.

Et comme la comtesse s'était éloignée, il se tourna vers la nourrice et s'en prit à elle :

— J'exige, déclara-t-il avec fermeté. Vous entendez : *j'exige* que cette enfant reçoive des soins attentionnés et qu'il ne lui manque rien.

— Evidemment! riposta la femme d'un ton pointu. On veillera sur elle comme sur un objet précieux.

— Je l'espère bien !

Et le brave homme ajouta d'un ton bourru :

— Il ne faut pas oublier que ma pupille paye assez cher le droit d'être bien soignée. Qu'on dédaigne la femme si on croit devoir le faire, mais qu'on ne méprise pas l'argent qu'elle représente.

Et cette boutade jetée comme un coup de pied à un chien hargneux, l'homme d'affaires tourna le dos à la nourrice médusée.

Personne d'autre que l'orpheline n'avait entendu l'apparté du tuteur et de la vieille femme, et cette dernière se vengea du bonhomme en lui faisant une grimace derrière le dos.

Myette avait paru étrangère à la petite scène qui venait de se passer, mais elle n'en avait pas perdu une parole.

Aussi quand Martine s'avança vers elle pour la dévêtir, elle eût un pâle sourire :

— Mon tuteur est un brave homme, n'est-ce pas, madame, fit-elle doucement remarquer.

La vieille eut un haut-le-corps, non pas que la réflexion de Myette eut cinglé la femme, mais parce que l'orpheline avait prononcé ces quelques mots en langue italienne.

Et Martine stupéfaite se rappelait les remarques échangées dans la matinée avec la comtesse.

— Vous parlez l'italien ? fit-elle sourdement, en cette langue.

— Je le comprends aussi, répondit l'enfant simplement.

La nourrice se tut, l'air gêné mais très ennuyée au fond de cette histoire.

A ce moment, le bruit d'un moteur d'automobile qu'on met en marche se fit entendre.

Et de la cuisine des voix montèrent :

— Au revoir, mon Philippe, disait la mère du jeune homme, en embrassant celui-ci. Je ne te verrai plus d'ici quelques mois et je vais être bien privée de toi. Ta décision me navre : nous allions pouvoir vivre si tranquillement !

Myette avait dressé la tête.

Quelles pensées subitement passèrent dans son cerveau ?

Elle s'étança vers la pièce voisine avec toute la vivacité dont sa faiblesse était capable.

Elle arriva juste comme Philippe, après avoir embrassé sa mère, serrait les mains des personnes présentes.

— Ce soir à Paris et dans trois jours au plus, je file vers l'Egypte.

Sa voix résonnait presque joyeuse :

— Oui ! Vous ne savez pas quelle délivrance, ce voyage va être pour moi ! Depuis quelques jours, j'ai l'impression de porter une chape de plomb sur les épaules.

La comtesse s'était mise à pleurer.

Philippe revint vers elle, et entourant les frêles épaules que les sanglots secouaient :

— Voyons, ma mère, soyez raisonnable: je vous affirme que je ferais un malheur s'il me fallait rester ici.

— Mon pauvre petit! J'étais si heureuse de pouvoir te tirer d'embarras. Et voici que le bien que je voulais pour toi se retourne en mal contre moi puisque tu me fuis et pour combien de temps ?

— Ce n'est pas vous, ma mère, que je fuis, mais un souvenir trop cher (celui de ma femme chérie) auprès d'une réalité trop atroce (celle de cet être de cauchemar que j'ai dû épouser).

— Quand te reverrais-je ?

— De loin, mon esprit s'habituera... Je reviendrai quand j'aurais mis mon imagination à la raison. D'ici là